



SOLUTIONS AUDIT

Jean-Marc DAUGE
Dominique BOTTEON
Nicolas HERRMANN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

FEDERATION FRANCAISE DE
CANOE-KAYAK

ROUTE DE TORCY
77360 VAIRES-SUR-MARNE

ASSOCIATION LOI 1901
DECLARATION N°169077 DU 8 DECEMBRE 1931

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

-

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS



SOLUTIONS AUDIT

Jean-Marc DAUGE
Dominique BOTTEON
Nicolas HERRMANN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

FEDERATION FRANCAISE DE CANOE-KAYAK

ROUTE DE TORCY
77360 VAIRES-SUR-MARNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les Membres délibérants de la Fédération Française de Canoë-Kayak,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE CANOE KAYAK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

▪ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :



■ *Méthodes comptables*

Le paragraphe « Notes sur le compte de résultat » de l'annexe fournit la décomposition du chiffre d'affaires de l'exercice et le paragraphe « Produits constatés d'avance » expose le principe de rattachement des produits de licences sur l'exercice par rapport à la saison sportive à laquelle ils sont affectés.

Nous avons contrôlé que le principe de reconnaissance du revenu retenu est conforme à la réglementation comptable et au principe de permanence des méthodes.

La Fédération Française de Canoë-Kayak constitue une provision pour charges, destinée à couvrir les dépenses à engager au titre de la participation des athlètes, équipes techniques et autres personnels salariés et dirigeants, aux Olympiades suivantes. L'évaluation de la provision a été modifiée selon les principes décrits au paragraphe « Règles et méthodes comptables applicables aux provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode d'évaluation retenue et adéquat de la présentation dans les comptes annuels. Nous nous sommes également assurés que l'information fournie en annexe était exhaustive et pertinente.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ASSOCIÉS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau Exécutif et dans les autres documents adressés aux membres délibérants sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau Exécutif.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Toulouse,
Le 9 mars 2020



Jean-Marc DAUGE
SOLUTIONS AUDIT
Commissaire aux Comptes

Fédération Française de Canoë Kayak

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	223 091	151 010	72 082	2,18	65 845	2,03
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	160 658	160 658				
Immobilisations incorporelles en cours	23 710		23 710	0,72		
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	116 623		116 623	3,55	116 623	3,60
Constructions	614 192	510 228	103 964	3,16	116 006	3,58
Installations techniques, matériel & outillage industriels	864 596	691 870	172 726	5,26	170 875	5,28
Autres immobilisations corporelles	1 392 235	1 147 104	245 131	7,46	333 757	10,31
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	7 933		7 933	0,24	7 933	0,25
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	5 171		5 171	0,16	5 171	0,16
Autres immobilisations financières	660		660	0,02	2 260	0,07
TOTAL (I)	3 408 869	2 660 869	748 000	22,77	818 471	25,28
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	96 060	4 446	91 614	2,78	122 806	3,80
Avances & acomptes versés sur commandes					70 105	2,17
Créances usagers et comptes rattachés	1 679 160	10 935	1 668 225	50,78	892 832	27,58
Autres créances						
· Fournisseurs débiteurs	46 716		46 716	1,42	30 680	0,95
· Personnel	4 232		4 232	0,13	73	0,00
· Organismes sociaux	32 479		32 479	0,98	8 451	0,26
· Etat, impôts sur les bénéfices						
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 023		6 023	0,18	26 302	0,81
· Autres					7 384	0,23
Valeurs mobilières de placement	148 993		148 993	4,54	554 553	17,14
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	462 847		462 847	14,08	599 750	18,53
Charges constatées d'avance	76 140		76 140	2,32	104 540	3,23
TOTAL (II)	2 552 648	15 381	2 537 267	77,23	2 417 476	74,71
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	5 961 518	2 676 251	3 285 267	100,00	3 235 947	100,00



Fédération Française de Canoë Kayak**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	1 324 218	40,31	1 584 631	48,97
Résultat de l'exercice	266 189	8,10	-260 414	-8,04
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	1 590 407	48,41	1 324 218	40,92
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	174 500	5,31	136 500	4,22
TOTAL (II)	174 500	5,31	136 500	4,22
FONDS DEDIES				
. Sur subventions de fonctionnement	12 070	0,37	44 190	1,37
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)	12 070	0,37	44 190	1,37
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	273 784	8,33	415 971	12,85
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	387 297	11,78	300 086	9,27
Autres	420 932	12,81	456 503	14,11
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	426 277	12,98	558 478	17,28
TOTAL (IV)	1 508 290	45,91	1 731 038	53,49
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	3 285 267	100,00	3 235 947	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

Fédération Française de Canoë Kayak

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Ventes de marchandises	954 771		954 771	19,39	1 047 988	23,59	-93 217	-8,89		
Production vendue de biens										
Prestations de services	3 968 935		3 968 935	80,61	3 395 241	76,41	573 694	16,80		
Montants nets produits d'expl.	4 923 705		4 923 705	100,00	4 443 228	100,00	480 477	10,81		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			3 844 123	78,07	3 208 153	72,20	635 970	19,82		
Cotisations										
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			42 120	0,88	57 430	1,28	-15 310	-26,85		
Autres produits			103 133	2,09	60 637	1,36	42 496	70,08		
Reprise sur provisions, dépréciations			12 041	0,24	37 242	0,84	-25 201	-67,66		
Transfert de charges			4 713	0,10	10 533	0,24	-5 820	-55,24		
Sous-total des autres produits d'exploitation			4 006 131	81,36	3 373 995	75,94	632 136	18,74		
Total des produits d'exploitation (I)			8 929 836	181,36	7 817 223	175,94	1 112 613	14,23		
CHARGES D'EXPLOITATION:										
Achats de marchandises			819 756	16,85	1 026 427	23,10	-206 671	-20,12		
Variations stocks de marchandises			31 234	0,63	-86 740	-1,94	117 974	138,01		
Achats de matières premières et approvisionnements			757 711	15,39	518 032	11,86	239 679	46,27		
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements										
Autres achats non stockés			383 858	7,80	350 824	7,90	33 034	9,42		
Services extérieurs			883 711	17,85	912 853	20,54	-29 142	-3,18		
Autres services extérieurs			2 186 182	44,40	2 274 679	51,19	-88 497	-3,88		
Impôts, taxes et versements assimilés			82 450	1,67	97 876	2,20	-15 426	-15,75		
Salaires et traitements			1 669 254	33,80	1 391 118	31,31	278 136	19,99		
Charges sociales			468 216	9,51	436 701	9,83	31 515	7,22		
Autres charges de personnel			-4 004	-0,07	1 831	0,04	-5 835	-318,67		
Subventions accordées par l'association			488 964	9,93	360 371	8,11	128 593	35,88		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations										
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			370 324	7,52	351 114	7,90	19 210	5,47		
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations										
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations			1 203	0,02	4 531	0,10	-3 328	-73,44		
. Pour risques et charges : dotation aux provisions			50 000	1,02	50 000	1,13		0,00		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			10 000	0,20	42 120	0,95	-32 120	-76,25		
Autres charges			510 002	10,36	385 851	8,88	124 151	32,18		
Total des charges d'exploitation (II)			8 708 857	176,89	8 117 588	182,70	591 269	6,63		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			220 979	4,49	-300 365	-6,75	521 344	173,57		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Excédent transféré (III)										
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Déficit transféré (IV)										
PRODUITS FINANCIERS:										
De participations										
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif										
Autres intérêts et produits assimilés			4 069	0,00	2 860	0,03	2 860	236,56		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							5 689	-100,00		
Total des produits financiers (V)			4 069	0,00	6 549	0,16	-2 829	-41,00		
CHARGES FINANCIERES:										

Fédération Française de Canoë Kayak

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	2 952	3 709	-757	-20,40
Intérêts et charges assimilées	0,08	0,08		
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	2 952	3 709	-757	-20,40
RÉSULTAT FINANCIER	1 118	3 189	-2 071	-64,93
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	222 096	-297 176	519 272	174,74
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	24 495	4 500	19 995	444,33
Sur opérations en capital	46 564	39 360	7 204	18,30
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	71 059	43 860	27 199	62,01
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	17 876	2 016	15 860	786,71
Sur opérations en capital	9 091	5 082	4 009	78,89
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	26 967	7 098	19 869	279,92
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les sociétés (X)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	44 092	36 762	7 330	19,94
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	9 004 964	7 867 982	1 136 982	14,45
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	8 738 776	8 128 395	610 381	7,51
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		-260 414	260 414	-100,00
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	266 189		266 189	N/S
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				



Fédération Française de Canoë Kayak

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

NOTES ANNEXES

Sommaire

PREAMBULE

1	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
1.1	Domiciliation du siège fédéral.....	8
1.2	Centrale d'achat.....	8
1.3	Poursuite en 2019 des différents fonds mis en place en 2017 et 2018.....	9
1.4	Le fonds de dotation« Canoë-Kayak France » créé en 2018.....	9
2	CHANGEMENT DE METHODE.....	9
3	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	10
3.1	Immobilisations incorporelles.....	10
3.2	Immobilisations corporelles.....	10
3.3	Stocks.....	11
3.4	Créances.....	11
3.5	Valeurs mobilières de placement (VMP).....	11
3.6	Provisions pour risques et charges.....	11
3.7	Produits constatés d'avance.....	11
3.8	Bénévolat et/ou contributions volontaires.....	11
4	NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	12
4.1	Immobilisations brutes.....	12
4.2	Détail des amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles.....	13
4.3	Etat des créances.....	13
4.4	Valeurs mobilières de placement.....	14
4.5	Disponibilités.....	14
4.6	Provision pour dépréciation.....	14
4.7	Comptes de régularisation actif.....	15
4.8	Produits à recevoir par postes du bilan.....	15
5	NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	16
5.1	Fonds associatifs.....	16
5.2	Provisions pour risques et charges.....	16
5.3	Fonds dédiés.....	16
5.4	Emprunts et dettes financières.....	17
5.5	Etat des dettes.....	17
5.6	Comptes de régularisation passif.....	17
5.7	Charges à payer par postes du bilan.....	18
6	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	19
6.1	Ventilation des produits d'exploitation.....	19
6.2	Résultat financier.....	19
6.3	Résultat exceptionnel.....	20
7	AUTRES INFORMATIONS.....	21
7.1	Effectifs du personnel.....	21
7.2	Données chiffrées.....	21
7.3	Indemnités de fin de carrière.....	21
7.4	Honoraires pour le contrôle légal des comptes.....	22
7.5	Engagements hors bilan.....	22
7.6	Autre information.....	22
7.7	Evénements postérieurs à la clôture.....	22



*Fédération Française de Canoë Kayak**Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019*

Notes annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 285 266,88 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 266 188,74 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Domiciliation du siège fédéral

Après un déménagement sur le site de Vaire, et dans le cadre de son projet de développement post JO 2024, le Conseil Fédéral du 14 octobre 2017 avait validé le principe d'un projet de construction du nouveau siège fédéral à Vaires-sur-Marne. L'objectif visé étant que ce nouveau siège fédéral constitue l'héritage PARIS 2024 et qu'il permette de mettre la fédération en capacité de faire face aux enjeux de développement du XXIème siècle.

L'étude pour ce projet est toujours en cours et des rencontres ont eu lieu avec les élus des collectivités ainsi qu'avec l'architecte pour la réalisation d'un avant-projet.

Les anciens locaux de Joinville sont disponibles à la vente.

1.2 Centrale d'achat

Au 31 décembre 2019, hors frais de fonctionnement propre à la centrale d'achat, l'impact sur le résultat est le suivant :

	Centrale d'achats 2019	Centrale d'achats 2018
Chiffre d'affaires "Centrale d'achats"	894 326	987 865
Coût d'Achats des marchandises vendues	829 877	938 393
Achat ed marchandises	810 233	1 008 790
Var. de stocks	19 644	- 70 397
Marge brute de l'exercice	64 449 7,21%	49 472 5,01%



Fédération Française de Canoë Kayak

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

1.3 Poursuite en 2019 des différents fonds mis en place en 2017 et 2018

- Fonds d'aide à la création de clubs

Ce fonds est limité à 1 000 € par demande, pour un budget total fédéral de 15 000 €. Les demandes sont traitées par le BEX et concernent des structures ayant 15 licenciés au minimum, et disposant d'un projet associatif.

Au 31 décembre 2019, le montant cumulé des fonds versés s'élève à 6 500 €.

- Fonds de développement

Ce Fonds de 150 000€ a été mis en place pour pouvoir octroyer des prêts à titre gratuit, pour les Clubs (membres affiliés), CDCK ou CRCK. Le seuil minimal est de 1000€, le maximum 10 000€. Ce prêt doit contribuer au maximum à 50% du montant projet, et être remboursé dans un délai de trois ans.

Au 31 décembre 2019, l'encours des fonds de développement attribués s'élève à 137 419 €.

1.4 Le fonds de dotation « Canoë-Kayak France » créé en 2018

Dans le cadre du développement des partenariats, et du mécénat, un fonds de dotation a été créé en 2018, afin de conforter notamment la stratégie de haute performance avec un club de mécènes. Bien que prévue en 2019, sa mise en place n'a pu être effective.

2 CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement n'est à mentionner



*Fédération Française de Canoë Kayak**Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019***3 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Générale et du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations.

La FFCK n'a pas opté pour une application anticipée du nouveau règlement 2018-06 de l'ANC qui devra s'appliquer obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2020. Les nouvelles normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la présentation des comptes de la FFCK.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou de production et amorties selon le mode linéaire. Les amortissements sont pratiqués généralement selon les rythmes et méthodes suivants :

Logiciel	Linéaire	3 à 4 ans
Site web	Linéaire	3 ans
Logos EFCK et FFCK	Non amortissable	
Droit d'hébergement locaux de Cesson	Linéaire	6,6 ans

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties selon le mode linéaire. Les amortissements sont pratiqués généralement selon les rythmes et méthodes suivants :

Constructions	Linéaire	10 à 15 ans
Matériel Nautique	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel Technique	Linéaire	3 à 4 ans
Installations, agencements	Linéaire	3 à 7 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel audiovisuel	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier appartement	Linéaire	3 ans



Fédération Française de Canoë Kayak

*Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019*

3.3 Stocks

Les stocks sont évalués en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Les éléments en stock sont valorisés au coût d'achats ou coût de fabrication, hors coûts d'études qui sont subventionnés. Une provision est constatée pour les articles stockés pour lesquels aucune vente n'est constatée au cours de l'exercice ou lorsque le prix de vente est inférieur au coût de revient.

3.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent un risque identifié et individualisé de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation.

3.5 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Sont inscrits en VMP les titres de SICAV et de FCP, les parts sociales de certains organismes bancaires et les certificats de dépôts négociables placés en vue de maintenir la valeur de la trésorerie non investie.

En cas de cession de VMP, la valeur d'entrée est déterminée selon la méthode P.E.P.S. (Premier Entré, Premier Sorti).

Pour les titres cotés, lorsque la valeur de cotation à la date de clôture des comptes est inférieure au total du coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

3.6 Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du CRC, une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

Les provisions peuvent comprendre notamment :

- des litiges commerciaux ;
- des litiges prud'homaux ;
- les charges relatives aux actions à réaliser résultant de l'attribution de fonds dédiés déjà encaissés.
- un plan de provisionnement « Olympiades » sur 3,25 années a été mis en place afin d'anticiper les surcoûts résultant de la participation aux épreuves. L'année du déroulement des JO, la provision constituée est reprise.

3.7 Produits constatés d'avance

La périodicité de la saison sportive étant l'année civile, le poste du bilan « Produits constatés d'avance » comprend le montant des adhésions pré-saison de l'année suivante.

3.8 Bénévolat et/ou contributions volontaires

Le bénévolat et/ou contributions volontaires en nature bien que significatifs, n'ont pas fait l'objet d'une valorisation ni d'une comptabilisation à la clôture de cet exercice.



Fédération Française de Canoë Kayak

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

4 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

4.1 Immobilisations brutes

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé	Valeurs brutes			
	31/12/2018	Aug.	Diminution	31/12/2019
Concessions brevets licences (logiciels, site web)	149 593	40 188		189 781
Dépôt logos EFCK et FFCK	4 482			4 482
Site WEB Centrale d'achats	26 563	2 265		28 828
Autres Immobilisations incorporelles (droit d'hébergement Cesson)	160 658			160 658
Immobilisat° incorp en cours	0			0
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>341 296</i>	<i>42 453</i>	<i>0</i>	<i>383 749</i>
Terrains	116 624			116 624
Constructions	614 192			614 192
Matériels nautiques	654 502	90 166	85 284	659 385
Installat° techniques	180 892	24 319		205 211
Installat° générales, aménagements divers	375 316			375 316
Matériels de transports	530 505	56 040		586 545
Matériels de transports Centrale d'achats	3 079			3 079
Matériel informatique	306 166	62 693	8 433	360 426
Matériel audiovisuel	22 449	8 586		31 035
Mobilier de bureau	32 280	2 576		34 856
Mobilier appartement	978			978
Immobilisat° en cours	7 933	23 710		31 643
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>2 844 915</i>	<i>268 090</i>	<i>93 717</i>	<i>3 019 288</i>
Titres de participation				0
Prêts et autres immob. financières	7 431		1 600	5 831
<i>Immobilisations financières</i>	<i>7 431</i>	<i>0</i>	<i>1 600</i>	<i>5 831</i>
TOTAL	3 193 642	310 543	95 317	3 408 869



Fédération Française de Canoë Kayak

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

4.2 Détail des amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

Actif immobilisé	Valeurs brutes	Amortissements				Valeurs nettes
	31/12/2019	31/12/2018	Aug.	Diminution	31/12/2019	31/12/2019
Concessions brevets licences (logiciels, site web)	189 781	111 003	26 571		137 573	52 208
Dépôt logos EFCK et FFCK	4 482	839	540		1 379	3 103
Site WEB Centrale d'achats	28 828	2 951	9 106		12 057	16 770
Autres Immobilisations incorporelles (droit d'hébergement Cesson)	160 658	160 658			160 658	0
Immobilisat° incorpo en cours	0	0			0	0
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>383 749</i>	<i>275 451</i>	<i>36 216</i>	<i>0</i>	<i>311 668</i>	<i>72 082</i>
Terrains	116 624	0			0	116 624
Constructions	614 192	498 186	12 042		510 228	103 964
Matériels nautiques	659 385	526 549	80 492	76 956	530 085	129 300
Installat° techniques	205 211	137 970	23 815		161 785	43 426
Installat° générales, aménagements divers	375 316	293 414	42 183		335 598	39 718
Matériels de transports	586 545	361 665	109 937		471 602	114 943
Matériels de transports Centrale d'achats	3 079	502	1 026		1 528	1 551
Matériel informatique	360 426	232 236	58 764	7 670	283 330	77 096
Matériel audiovisuel	31 035	17 126	4 345		21 471	9 564
Mobilier de bureau	34 856	31 416	1 180		32 597	2 259
Mobilier appartement	978	656	322		978	0
Immobilisat° en cours	31 643	0			0	31 643
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>3 019 288</i>	<i>2 099 721</i>	<i>334 107</i>	<i>84 626</i>	<i>2 349 202</i>	<i>670 087</i>
Titres de participation	0				0	0
Prêts et autres immob. financières	5 831				0	5 831
<i>Immobilisations financières</i>	<i>5 831</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 831</i>
TOTAL	3 408 869	2 375 172	370 324	84 626	2 660 869	748 000

4.3 Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	5 831	-	5 831
Avances et acomptes fournisseurs	-	-	-
Clients usagers et comptes rattachés ⁽¹⁾	1 679 160	1 599 958	79 202
Fournisseurs débiteurs		-	-
Personnels et comptes rattachés	4 232		
Créances orga. sociaux	32 479		
Créances fiscales	6 023	6 023	
Subventions à recevoir		-	
Autres créances	46 716	46 716	
Charges constatées d'avance	76 140	76 140	
TOTAL	1 850 581	1 728 837	5 831

(1) créances clients usagers, y compris Fonds de développement

	Solde ex. ant.	Versé au cours de l'exercice	Rbt de l'exercice	Solde à percevoir	A un an	A plus d'un an
Fonds de développement	113 290	60 000	35 871	137 419	58 218	79 202



*Fédération Française de Canoë Kayak**Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019***4.4 Valeurs mobilières de placement**

		au 31/12/2019				au 31/12/2018
	Valeurs brutes comptables	Valeurs nettes comptables	Valeurs Estimatives	Plus value latente nette		Valeurs nettes comptables
Parts sociales BFCC	148 993	148 993	148 993	-		146 507
BFCC Livret épargne		-		-		408 046
Autres placements		-	-	-		
Total VMP	148 993	148 993	148 993	-		554 553

4.5 Disponibilités

	Valeurs au 31/12/2019	Valeurs au 31/12/2018
Banque - comptes d'épargne	208 519	-
Comptes courants bancaires - Haut niveau et Pôles	111 055	68 218
Comptes courants bancaires - Siège FFCK	61 459	530 566
Compte bancaire - Centrale d'achats	80 356	
Caisse	1 459	966
Total disponibilités - actif	462 847	599 750
Comptes courants bancaires créditeurs - Siège FFCK		
Comptes courants bancaires créditeurs - Haut niveau et Pôles	-	
Total trésorerie - Passif	-	-
Total Disponibilités nette	462 847	599 750

4.6 Provision pour dépréciation

Nature des provisions	31/12/2018	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2019
Stocks et en-cours	4 487		41		4 446
Comptes clients usagers	9 733	1 203			10 935
Comptes financiers	-				-
TOTAL	14 220	1 203	41	-	15 381



*Fédération Française de Canoë Kayak**Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019***4.7 Comptes de régularisation actif**

Détail des charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Achats non livrés centrale d'achats	3 208		
Quote Part pré-saison CRCK & CDCK 2019	49 052		
Fournitures de bureau	4 774		
Documentat°	2 227		
Frais déplacement stage prepa	14 291		
Frais d'hébergement	881		
Hébergement & internet	1 661		
Maintenance informatique	46		
TOTAL	76 139	-	-

4.8 Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	
Fournisseurs avoirs à recevoir	
Org. Sociaux - produits à recevoir	4 012
Subvention à recevoir	
TOTAL	4 012



Fédération Française de Canoë Kayak

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

5.1 Fonds associatifs

	Solde au 31/12/2018 avant affectation	Variation de la période	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2019
<i>Fonds propres</i>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	-			-
Subventions biens renouvelables	-			-
Réserve	-			-
Report à nouveau	1 584 632	- 260 414		1 324 218
Résultat de l'exercice			266 188	266 188
Résultat de l'exercice 2018	- 260 414	260 414		
<i>Autres fonds associatifs</i>				
Fonds associatifs avec droit de reprise	-			-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	-			-
Total Fonds associatifs	1 324 218	-	266 188	1 590 406

5.2 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	31/12/2018	Aug.	Reprise utilisées	Reprise non utilisées	31/12/2019
Prov. pour risques :					
- prov. pour litige travaux toiture	12 000				12 000
- prov. Dégâts fouine	12 000		12 000		-
Prov. pour charges :					
- prov. JO Tokyo 2020	112 500	50 000			162 500
TOTAL	179 965	50 000	12 000	-	174 500

5.3 Fonds dédiés

Fonds dédiés	31/12/2018	engagement à réaliser sur ressources affectées	utilisation au cours de l'exercice	fonds non utilisées	31/12/2019
Sur subventions de fonctionnement					
. CNDS	-	10 000			10 000
. MDS - RI 2019	42 120		42 120		-
. Echanges internationaux	2 070				2 070
Sur autres ressources					
TOTAL	44 190	10 000	42 120	-	12 070



*Fédération Française de Canoë Kayak**Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019***5.4 Emprunts et dettes financières**

Désignation	31/12/2018	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	31/12/2019
Emprunts auprès des établissements de crédit	415 833		142 166	273 667
Découverts, concours bancaires	-			-
Autres dettes financières court terme	138	116	138	116
Emprunts divers				
TOTAL	415 971	116	142 304	273 784

5.5 Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	273 667	114 405	159 262	
Etablissements de crédit - intérêts courus	116	116		
Découverts, concours bancaires		-		
Dettes financières diverses		-		
Avances et acomptes reçus sur commandes		-		
Fournisseurs	387 297	387 297		
Personnels et comptes rattachés	24 561	24 561		
Organismes sociaux	122 947	122 947		
Etat, impôts et taxes	36 216	36 216		
Dettes sur immobilisations	8 206	8 206		
Autres dettes	229 002	229 002		
Produits constatés d'avance	426 277	426 277		
TOTAL	1 508 289	1 349 027	159 262	-

5.6 Comptes de régularisation passif

Détail des produits constatés d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Subv. Affectée - MJS Pau 2020	40 000		
Subv. Convention CA 2019-2020	89 000		
Subv. Convention EDF parrainage	40 000		
EDF Org. Cherbourg 2020	10 000		
Pré saison 2019	247 277		
TOTAL	426 277	-	-



*Fédération Française de Canoë Kayak**Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019**5.7 Charges à payer par postes du bilan*

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	116
Avoirs à établir	
Fournisseurs	54 198
Personnels	24 561
Charges sociales	26 769
Charges fiscales	1 346
Autres dettes	
TOTAL	106 989



*Fédération Française de Canoë Kayak**Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019***6 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****6.1 Ventilation des produits d'exploitation**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

	Montant HT 31/12/2019	Montant HT 31/12/2018
Ventes boutique	60 445	60 123
Ventes "Centrale d'achats"	894 326	987 865
Partenariats	689 304	513 160
Produits de formation	227 000	157 087
Licences et cotisations	1 807 428	1 842 777
Licences pagées blanches	497 272	216 529
Autres recettes diverses	747 931	665 685
<i>sous-total Recettes de l'activité associative</i>	<i>4 923 706</i>	<i>4 443 228</i>
Subventions Ministère des Sports	3 004 875	2 677 518
Subventions partenaires aux athlètes	461 125	360 125
Subventions CNDS, CNOSF & relat° intern.	166 500	170 510
Subventions CNDS Associatif Héritage	211 623	
Subventions CNDS JO Paris 2024		
Subventions CNDS Convention Pau 2017		
<i>sous-total Subventions</i>	<i>3 844 123</i>	<i>3 208 153</i>
Report des subv. non util. ex. antérieurs	42 120	57 430
Reprises de provisions	12 040	37 242
Transferts de charges d'exploitat° (indem. Assurance)	4 713	10 533
Autres Pdts - dons manuels - mécénat	9 309	
Autres Pdts - mécénat athlètes	46 150	
Autres Pdts - pensions athlètes	47 571	51 359
Autres Pdts divers	103	9 278
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	8 929 836	7 817 223

6.2 Résultat financier

	Produits	Charges	Résultat Financier
Produits des placements	4 069		4 069
Autres produits financiers			-
Intérêts des emprunts	-	2 952	- 2 952
Résultat de change			-
Total	4 069	- 2 952	1 118



*Fédération Française de Canoë Kayak**Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019***6.3 Résultat exceptionnel**

	Produits	Charges	Résultat exceptionnel
Mécénat	16 000		16 000
Cessions immobilisations	46 564	-9 091	37 473
Amendes et pénalités		-1 914	-1 914
Pdts excep. Club & Créances clubs irrécouvrables	8 495	-13 560	-5 065
Divers		-2 401	-2 401
Total	71 059	-26 967	44 092



*Fédération Française de Canoë Kayak**Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019***7 AUTRES INFORMATIONS****7.1 Effectifs du personnel**

Catégories	Salariés de droit privé	Personnels placés auprès de la FFCK
Cadres permanents	4	
Conseillers techniques	1	33
Employés	13	
Agents de maîtrise	5	
Apprentis sous contrat / CDI Alternant	7	
<i>Total</i>	<i>30</i>	<i>33</i>

Concernant les personnels placés auprès de la FFCK par le ministère des sports en tant que conseiller technique, leur salaire est pris en charge par leur ministère d'origine.

Certains perçoivent un complément versé par la Fédération. Le décret du 10 février 2017 pris en application de l'article 23 de la loi du 27 novembre 2015 autorise le versement des compléments fédéraux et règle la question du régime de cotisations et contributions sociales auxquelles sont assujetties ces indemnités en confirmant leur caractère public.

7.2 Données chiffrées

en unité	31/12/2019	31/12/2018
Effectifs placés par le MDS	33	37
Clubs affiliés à la FFCK	508	694
Membres agréés	38	34
Nbre de conventionnés	2	1
Licences délivrées	75 014	57 579
Titres Tempo	267 423	332 554

7.3 Indemnités de fin de carrière

Le montant des droits au titre de l'indemnité de fin de carrière a été estimé au 31 décembre 2019 à 38 143 €. La FFCK n'enregistre pas de provision à ce titre.

Ce calcul intègre les hypothèses :

- ✓ obligations définies par la convention collective du « Sport » dans le cadre d'un départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein ;
- ✓ tables de mortalités ;
- ✓ départ à la retraite à 65ans ;
- ✓ taux de progression des salaires (1,5 %) et de rotation du personnel ;
- ✓ taux de rendement d'un placement financier « TMO 12/2019 à 0,28% ».



*Fédération Française de Canoë Kayak**Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019***7.4 Honoraires pour le contrôle légal des comptes**

Le montant des honoraires du commissaire pris en charges sur l'exercice au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2019 s'élève à 16 800 € TTC.

7.5 Engagements hors bilan

Les engagements donnés ou reçus en euros par la FFCK sont les suivants :

Catégories d'engagement	Total au 31/12/2019
Engagements donnés	
Cautions	néant
Nantissement	néant
Autres	néant
Engagements reçus	
Garantie donnée par SOGAMA à hauteur de 70% de l'emprunt restant	91 065
Gages sur véhicules	143 574

7.6 Autre information

L'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations, a dans son article 12 modifié l'article L131-8 du Code du sport. Cet article dispose désormais que les Fédérations sportives sont reconnues comme établissements d'utilité publique lorsqu'elles ont obtenu l'agrément délivré par le ministère chargé des sports et bénéficient de la sorte des avantages associés à la reconnaissance d'utilité publique.

Ainsi, la Fédération française de canoë-kayak qui a bénéficié en 2015 de l'agrément délivré par le Ministère des sports se trouve de fait reconnue comme établissement d'utilité publique.

Le maintien de cet agrément a été conditionné au respect de critères applicables aux organismes reconnus d'utilité publique, notamment en matière de parité hommes / femmes dans les instances représentatives : la fédération française de canoë-kayak dispose d'un délai, dont l'échéance est fixée à la prochaine Olympiade en 2020, pour s'y conformer.

7.7 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement majeur n'est à mentionner



ANNEXE

AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



SOLUTIONS AUDIT

Jean-Marc DAUGE
Dominique BOTTEON
Nicolas HERRMANN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

FEDERATION FRANCAISE DE CANOE-KAYAK

ROUTE DE TORCY
77360 VAIRES-SUR-MARNE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les Membres délibérants de la Fédération Française de Canoë-Kayak,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre entité, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Toulouse,
Le 9 mars 2020



Jean-Marc DAUGE,
SOLUTIONS AUDIT
Commissaire aux Comptes